Croisons les regards

Service déconcentré - DDT82 - 2017

Comment favoriser les échanges et le partage des cultures entre les différents services de l'État ? La démarche originale et participative engagée par la DREAL Occitanie et la DDT du Tarn-et-Garonne dans le cadre de la nouvelle procédure d'autorisation environnementale s''appuie sur des séminaires interactifs favorisant les échanges entre différents acteurs.

Management
Occitanie
Fonction publique de l'Etat

Description du projet

Afin de mieux prendre en compte les attentes des usagers et les évolutions de notre société, les services de l'Etat sont engagés dans une démarche de modernisation et de simplification. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle procédure administrative a été mise en place en 2017, l'Autorisation Environnementale, qui regroupe au sein d'une unique procédure l'ensemble des démarches administratives liées au droit de l'environnement (faisant l'objet auparavant d'une douzaine de procédures différentes).
Afin de déployer cette nouvelle procédure au sein de la région Occitanie, la DREAL Occitanie et la DDT du Tarn-et-Garonne fiont souhaité initier une démarche originale et participative intitulée "Croisons les regards" visant à favoriser le partage des cultures, le dialogue et la compréhension mutuelle des points de vue entre les services de l'Etat.
Cette démarche s'appuie sur un parcours constitué :

- d'un premier séminaire interactif (novembre 2017)fi: Il s'appuie sur des méthodes actives de participation afin de firecueillir les attentes des porteurs de projet d'une part et des services de l'Etat d'autre part. Le "suivi usager" de quelques projets permet d'identifier de manière concrète les difficultés rencontrées ou les bonnes pratiques mises en œuvre tout au long de la vie d'un projet, du point de vue du porteur de projet et du point de vue des services de l'Etat.
- d'un deuxième séminaire interactif (mi-2018)fi: Il permet de tirer les enseignements des projets ayant fait l'objet d'un suivi resserré, et plus globalement de faire un retour d'expérience sur une année de mise en œuvre de cette nouvelle procédure, afin de proposer des améliorations opérationnelles.

fi

Objectifs et finalités

Favoriser le partage des cultures, le dialogue et la compréhension mutuelle des points de vue, enjeux et métiers des acteurs qui seront impliqués dans la nouvelle procédure d' Autorisation Environnementale. Il s'agit d'accompagner cette nouvelle procédure par une évolution des postures et de l'état d'esprit dans lequel chacun intervient, afin de favoriser le mode projet et l'appui aux porteurs de projet.

Mise en place d'une démarche d'échanges entre services